**DOSSIER DE DEMANDE D’AIDE**

|  |  |
| --- | --- |
| Volet technique | Volet financier |

**Ce qu’il faut retenir**

Seule la transmission des 2 volets complets fera l’objet d’un examen de demande.

Les aides de l’ADEME ne constituent pas un droit à délivrance et n’ont pas de caractère systématique.

* Il est conseillé de contacter, en amont du dépôt, pour tous renseignements ou conseils relatifs au montage et au dépôt de votre dossier le secrétariat de l’appel à projets avant la date limite de réponse (uniquement par mail : fonds-air@ademe.fr).

Liste des implantations : <https://www.ademe.fr/les-territoires-en-transition/lademe-en-region/>

« Agir pour la transition écologique » est la nouvelle plateforme de l’ADEME pour les particuliers, les entreprises et les collectivités : [www.agirpourlatransition.ademe.fr](http://www.agirpourlatransition.ademe.fr)

Elle permet de vérifier si votre projet est éligible, ainsi que l’ensemble des aides et appuis financiers dont vous pouvez bénéficier.

**Opérations non éligibles**

*Tous projets non situés dans une zone soumise à un Plan de Protection de l’Atmosphère en vigueur ou envisagé dans le cadre d’une révision engagée*

*Tous projets n’ayant pas inclus dans le dossier une étude de préfiguration répondant au cahier des charges fourni en annexe 1 du texte de l’appel à projets*

*Tous projets ne respectant pas* ***le contenu d’un fonds air bois et ses caractéristiques tels qu’indiqués en 2.3.2 de l’appel à projets***

**Pour bien renseigner ce volet technique**

Dans ce document, les parties en italique précisent les attendus de l’ADEME pour les paragraphes concernés

Il est impératif de rendre ce dossier complété au format texte modifiable (type Word).

**Dépôt de la demande**

Ce document complété doit être renvoyé avec le volet financier

Des documents peuvent être ajoutés, à la convenance du porteur de projet, illustrant et argumentant les résultats de la réflexion préalable

Il est vivement conseillé de prendre l’attache de la Direction Régionale concernée en amont du dépôt de dossier

L’ADEME se réserve le droit de demander des pièces techniques complémentaires en cours d’instruction du dossier

Intitulé de l’opération

*Mentionner ici une synthèse du projet (15 lignes max)*

Contexte de l’opération

Cadre de l’opération

*Eléments de contexte, présentant le territoire du fonds et les collectivités partenaires*

*Justification de l’éligibilité du territoire sur la base des critères présentés au 3.1.2.2 du texte de l’appel à projets*

Contexte local en matière de chauffage domestique au bois

*Mentionner ici les principaux résultats de l’étude de préfiguration : parc d’appareils, pratiques, sensibilité à l’impact qualité de l’air, nombre de ménages souhaitant changer leur équipement et argument pour le faire, maillage des professionnels, et le scénario retenu pour la mise en place du fonds.*

Positionnement du projet

*Positionnement du projet par rapport au contexte local, politiques locales en place ou à venir, éventuelles actions déjà menées sur le sujet par le candidat ou un territoire voisin*

Objectifs attendus de l’opération

*Précisez ici les objectifs généraux de l’opération pouvant aller au-delà de la réduction des émissions de particules fines (consommation d’énergie, objectifs pour la filière locale des professionnels…)*

Description de l’opération

Décrire ici, au regard de l’étude de préfiguration et des engagements :

* *Les compléments d’études préalables éventuels si l’ensemble des attendus de l’étude de préfiguration selon le cahier des charges de l’ADEME ne sont pas respectés (enquête sur les pratiques vis-à-vis du brûlage des déchets verts par exemple)*
* *L’objectif de réduction des émissions de particules fines sur le territoire par la mise en œuvre du fonds air bois*
* *Le dispositif d’aide retenu :* 
  + *public cible,*
  + *appareils et usages visés,*
  + *objectif de renouvellement,*
  + *montant d’aide,*
  + *conditions d’attribution,*
  + *durée du fonds, au regard des résultats de l’étude de préfiguration*
* *La gouvernance, l’organisation et les moyens humains retenus pour* 
  + *La gestion et l’animation du fonds*
  + *L’accompagnement au cumul d’aides pour les particuliers*
  + *Le suivi et l’évaluation du dispositif*
* *L’animation envisagée vers les particuliers et les professionnels*
* *La communication envisagée sur la prime, les bonnes pratiques du chauffage domestique au bois et les alternatives au brûlage à l’air libre des déchets verts, les actions spécifiques à l’attention des ménages modestes et très modestes*
* *Les éventuels partenariats envisagés*
* *La composition des comités technique et de pilotage*

Planning et suivi de l’opération

*Un calendrier des tâches, livrables (éventuel rapport intermédiaire et rapport final provisoire) et jalons sera proposé. Il précisera la date envisagée pour le démarrage du projet.*

Il est rappelé qu’une campagne de communication sur les aides accordées au titre du fonds doit être réalisée au préalable à la mise à disposition effective des aides.

Autres informations

## *Dans le cas d’une candidature directe à la mise en place d’un fonds, détailler ici les éléments déjà à disposition et répondant au modèle de cahier des charges de l’étude de préfiguration de l’ADEME fourni en annexe 1 du texte de l’appel à projets. Les annexes justifiant ces éléments devront être regroupées et déposées en un seul document.*

*Dans le cas d’une candidature pour le renouvellement d’un fonds déjà aidé par l’ADEME, détailler les bilans et l’ensemble des éléments disponibles et nécessaires à une candidature pour la mise en œuvre d’un fonds*

*Dans le cas d’une candidature portant uniquement sur le soutien à la mise en place d'un programme complémentaire d'actions de communication et d'animation ciblées détailler la situation justifiant la mise en place de ce programme (description et bilan du fonds sur la base des éléments précisés au paragraphe 4, description et objectifs du programme proposé et moyens associés …)*

Engagements liés à la communication pris par le porteur de projet

Le bénéficiaire s’engage à garantir l’ADEME dans la réutilisation des documents et toute autre information et supports soumis aux droits d’auteur, qu’il a fait son affaire personnelle auprès du ou des auteurs titulaires des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits à l’image sur leur propre création, des autorisations de réutilisation requises.

Conformément à l’article 2 des règles générales d’attribution des aides de l’ADEME, le bénéficiaire s’engage à associer l’ADEME lors de la mise au point d’actions de communication et d’information du public et à mentionner dans tous les supports de communication l’ADEME comme partenaire en apposant sur chaque support de communication produit le logo de l'ADEME ou la mention : opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME. Il fournira à l'ADEME les versions finalisées des supports avant leur réalisation, afin d'obtenir l'accord de l'ADEME au préalable.

Rapports à remettre à l’ADEME après réception du contrat

Le bénéficiaire remettra à l’ADEME les documents suivants :

*□ une remontée au moins annuelle du nombre d’appareils remplacés ;*

*□ un bilan annuel d’avancement de l’opération dont le contenu est décrit dans le paragraphe 3.3.2 du texte de l’appel à projets ;*

*□ un rapport final définitif de l’opération dont le contenu est décrit dans le paragraphe 3.3.2 du texte de l’appel à projets*

*□ tout autre document laissé à l’appréciation de l’instructeur ADEME.*

*Ces rapports seront transmis sous format électronique*